

Séance ordinaire du 16 août 2021

21 citoyens sont présents

Première période de questions :

1- Chemin du Lac-Labelle

La grande majorité des questions adressées au conseil lors de cette première période de questions portent sur le chemin du Lac-Labelle. Des questions à ce sujet ont été adressées par : Mme Johanne Fournier, Mme Francine Lemay, M. Ronald Martin, Mme Lisane Chapleau, M. André Chapdelaine et M. Gaétan Desgroseillers.

Sans reprendre toutes les questions adressées au conseil, ces citoyens se plaignent du mauvais état du chemin et de la nécessité de procéder à une réparation majeure de ce chemin.

M. le Maire répond que la première partie du chemin est très abîmée et sera refaite sur une distance de 250 mètres dès cet été. En ce qui concerne le reste du chemin, une réfection en profondeur implique une reconstruction complète de certains tronçons pour éviter de toujours avoir à recommencer; le conseil a donc prévu en 2021, un montant de 100,000\$ pour des études d'ingénierie (plan et devis) nous permettant la planification des travaux et également de nous inscrire au programme de réfection des routes du ministère des Transports donnant accès à des subventions pouvant atteindre 60% des coûts de réfection. Un emprunt de 2.5 millions contracté en 2008 vient à échéance en 2023. Celui-ci a été contracté pour permettre la réfection ou le pavage de plusieurs portions de chemin, dont une partie du chemin du Lac Labelle. Le conseil a donc inscrit à son plan d'immobilisation triennal un montant équivalent à cet emprunt afin de permettre l'amélioration de nos chemins sans augmentation pour cela du fardeau fiscal des contribuables.

Il mentionne aussi que les pluies diluviennes du début du mois de juillet ont sérieusement endommagé certains tronçons et que, malgré un manque de personnel, le service des travaux publics travaille à corriger le tout.

2- Radars pédagogiques

Mme Johanne Fournier du chemin du Lac-Labelle demande quel sera l'emplacement des radars pédagogiques.

M. le Maire répond que les deux radars qui seront acquis devraient être installés sur les chemins du Lac-Labelle et du Moulin et pourront être déplacés si requis. Ces radars, en plus d'indiquer la vitesse aux usagers de la route, permettront de comptabiliser le nombre de véhicules, la vitesse, etc., ce qui permettra à la Municipalité de mieux cibler certaines interventions.

3- Collecte des encombrants

Mme Johanne Fournier mentionne son insatisfaction sur l'absence de collecte des encombrants.

M. le Maire répond que cette pratique est en vigueur depuis déjà quelques années dans la plupart des municipalités de la région. Les citoyens sont appelés à aller porter eux-mêmes leurs

encombrants à l'écocentre (RIDR). La Municipalité peut également diriger les citoyens vers des entrepreneurs qui offrent ce service moyennant rémunération. M. le Maire mentionne aussi qu'on ne retrouve pas plus de ces matériaux dans des endroits non autorisés que du temps où la Municipalité offrait de telles collectes.

4- Déneigement au lac Labelle

Mme Johanne Fournier demande que l'entrepreneur chargé du déneigement du chemin du Lac-Labelle fasse plus attention aux haies et aux poteaux situés sur les propriétés privées.

M. le Maire mentionne qu'il fera suivre cette demande à l'entrepreneur.

5- Garage municipal

Mme Lisane Chapleau du chemin du Lac-Labelle demande quelle sera la part de l'emprunt pour la construction d'un nouveau garage municipal qui sera facturée aux citoyens.

M. le Maire demande à la directrice générale de répondre à cette question : bien que la Municipalité soit tenue d'emprunter le montant total de la dépense liée à la construction du garage et, étant donné que la subvention gouvernementale est versée sur plusieurs années, le remboursement (capital et intérêt) de la dette sera fait en partie par la Municipalité et en partie par le gouvernement. Ainsi, bien que la dépense totale soit de 6.1 M\$, la Municipalité aura à rembourser moins de 3 M\$ en vertu du règlement d'emprunt.

6- Chemin de La Minerve

M. Michel Lamarche du chemin de La Minerve demande que la Municipalité fasse le compte des voitures qui passent sur le chemin de La Minerve.

M. le Maire répond que le chemin de La Minerve est sous la juridiction du ministère des Transports et que cette proposition pourrait être amenée lors d'une prochaine rencontre avec ses représentants.

7- Comité consultatif d'urbanisme

M. Michel Lamarche demande combien de réunions du CCU ont lieu par année et qui est le représentant de la Municipalité à ce comité.

M. Michel Lefebvre répond qu'il est le représentant de la Municipalité au CCU et que celui-ci se réunit au besoin en fonction des dossiers en cours et des demandes reçues.

Deuxième période de questions :

8- Montagne Verte

Mme Sandra Courval du chemin du Lac-Baptiste demande ce que la Municipalité entend faire concernant les gens qui font des feux ou des feux d'artifice sur la montagne Verte.

M. le Maire mentionne que la montagne Verte est située sur une terre publique sur le territoire de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord. Si des citoyens constatent des situations dangereuses, ils doivent communiquer avec la Sûreté du Québec.

Mme Martine Adam du chemin du Lac-Baptiste demande :

- 1- Les voitures se stationnent en face de notre entrée rendant ainsi les entrées et sorties difficiles, serait-il possible d'installer une signalisation adéquate?

Maire : Nous sommes bien conscients de la problématique et nous avons demandé au directeur du service d'incendie et de la sécurité publique d'examiner la possibilité mettre en place des mesures transitoires. En l'absence de stationnement lors des fins de semaine des couleurs, où l'on observe un achalandage important des mesures supplémentaires sont déjà prévues, soit d'interdire le stationnement en face des entrées et de s'assurer que des espaces libres soient prévus dans les files de stationnements pour permettre une circulation sécuritaire. De plus une firme de sécurité assurera le respect du stationnement.

- 2- Où est rendu le projet de stationnement?

Maire : Le projet de stationnement va bon train, nous avons la subvention et l'autorisation, mais il reste certains devoirs à faire avec dont l'évaluation de la quantité de bois à couper (contrat donné). Lorsque toutes les exigences auront été rencontrées, nous devons également nous entendre avec le ministère de la Faune des Forêts et des Parcs pour pouvoir prendre en charge les sections de chemin qui lui appartiennent et ainsi pouvoir interdire en permanence le stationnement en bordure des chemins. Nous ne ménageons pas nos efforts, et faute de stationnement cette année nous espérons que cela soit la dernière pour ces inconvénients.

9- Bti

M. François Labelle demande, compte tenu du résultat du sondage, quand la Municipalité interdira l'épandage de Bti sur le territoire de la Municipalité par les municipalités voisines?

Maire : Le sondage portait sur le renouvellement ou non du contrat par Labelle. Si la Municipalité veut interdire complètement le Bti sur son territoire, elle doit modifier sa réglementation à ce sujet, ce qui devra être discuté au conseil.

10- Tarifs d'accès au lac Labelle

Mme Johanne Fournier du chemin du Lac-Labelle demande que les tarifs d'accès au lac Labelle soient sensiblement augmentés comme d'autres municipalités ont fait afin de limiter le nombre de visiteurs sur le lac.

Maire : Les lacs étant publics, il n'est pas dans l'intention du conseil d'en limiter l'accès. D'ailleurs, les municipalités qui adoptent des tarifs plus élevés font face à beaucoup de contestation.

11- Affaissement sur le chemin du Moulin

M. Viateur Dussault du chemin de la Gare demande où en est rendu le dossier de l'affaissement sur le chemin du Moulin.

Maire : Ce dossier suit son cours, mais est très complexe. Les travaux correctifs impliquent un empiètement dans le parc linéaire et une telle autorisation n'est pas facile à obtenir. Une

évaluation de toutes les options est toujours en cours afin que les coûts pour les citoyens de Labelle soient les plus bas possibles.

12- Aménagement d'une construction non conforme

Mme Johanne Fournier du chemin du Lac-Labelle demande ce que la Municipalité entend faire avec une construction non conforme.

Maire : Le dossier est connu du Service de l'urbanisme et des mesures ont été prises. Il n'est malheureusement pas possible d'en donner plus de détail compte tenu des mesures légales qui pourront être entreprises.

13- Barrage du lac Labelle

Mme Lisane Chapleau du chemin du Lac-Labelle demande ou en est rendu le dossier de la réparation du barrage du lac Labelle.

Maire : Un droit de passage doit être acquis pour la réalisation de travaux. Des mandats d'évaluation et d'arpentage ont été donnés à cet effet.

14- Vitesse et bruit sur le boulevard Curé-Labelle

Un citoyen mentionne que des véhicules font beaucoup de vitesse et de bruit sur le boulevard Curé-Labelle.

Maire : Le directeur du Service incendie et sécurité publique communiquera avec la SQ afin de les en informer et de voir à ce que la situation soit corrigée.